



**SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE LA GRANDE AGGLOMERATION TOULOUSAINNE**

**COMITÉ SYNDICAL DU SMEAT
du 26 février 2020
A Toulouse - 11 boulevard des Récollets**

2.2

**DECLARATION DE PROJET POUR L'IMPLANTATION D'UN CENTRE DE
SECOURS (SDIS 31), EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU
DE SAINT-LYS**

L'an deux mille vingt, le vingt-six février à neuf heures, s'est réuni, sous la présidence de Madame Annette LAIGNEAU, Première Vice-Présidente, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande agglomération toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse, après une deuxième convocation en date du dix-neuf février, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du cinq février deux mille vingt.

Délégués présents :

TOULOUSE METROPOLE	
LAIGNEAU Annette	
LE MURETAIN AGGLO	
SUTRA Jean-François	
SICOVAL	
SAVE AU TOUCH	
MIRC Stéphane	ALEGRE Raymond
COTEAUX BELLEVUE	

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

BOLZAN Jean-Jacques, représenté par Annette LAIGNEAU

Délégués titulaires excusés

ANDRE Gérard
AREVALO Henri
BASELGA Michel
BAYONNE Serge
BIASOTTO Franck
BOISSON Dominique
BROQUERE Gilles
CALVET Brigitte
CARLES Joseph
CHOLLET François
COLL Jean-Louis
COMBRET Jean-Pierre
COQUART Dominique
COSTES Bruno
DELPECH Patrick
DELSOL Alain
DESCLAUX Edmond
DOITTAU Véronique
DUCERT Claude
ESCOULA Louis
FAURE Dominique

FONTA Christian
FOREST Laurent
FOUCHOU-LAPEYRADE
Jean-Pierre
FRANCES Michel
GRENIER Maurice
GRIMAUD Robert
HAJIJE Samir
LABORDE Pascale
LATTARD Pierre
LATTES Jean-Michel
LOZANO Guy
LUBAC Christophe
MALNOUE Philippe
MANDEMENT André
MARIN Claude
MARIN Pierre
MEDINA Robert
MONTI Jean-Charles
MORERE André
MORINEAU Marie-Christine

MOUDENC Jean-Luc
OBERTI Jacques
PACE Alain
PERE Marc
PLANTADE Philippe
RAYNAL Claude
ROUGÉ Michel
RUEDA Michel
RUSSO Ida
SANCÉ Bernard
SANCHEZ Francis
SAVIGNY Thierry
SERP Bertrand
SIMON Michel
SOULET Serge
SUSIGAN Alain
SUSSET Martine
TABORSKI Catherine
TOUTUT-PICARD Elisabeth
TRAVAL-MICHELET Karine
URSULE Béatrice

Délégués suppléants excusés

ARDERIU François
BOLET Gérard
DUQUESNOY Bernard
MAZEAU Jacques

MOGICATO Bruno
ROUSSEL Jean-François
SERIEYS Alain
SERNIGUET Hervé

SIMEON Jean-Jacques
SOURZAC Jean-Gervais
VIE Sylvère

Nombre de délégués	En exercice : 67	Présents : 4	Votants : 5
	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 5

Par courrier reçu le 15 janvier 2020, la commune de Saint-Lys a notifié, au SMEAT, conformément aux dispositions de l'article L 153-54 du Code de l'Urbanisme, et préalablement à l'enquête publique, le dossier de Déclaration de Projet avec mise en compatibilité de son PLU, pour l'implantation d'un Centre de Secours du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

L'évolution du PLU a pour objet le classement d'un terrain de 6000 m², situé dans la continuité de l'urbanisation existante, le long de la RD 632, et actuellement en zone agricole A, en zone à urbaniser AUe.

Ce terrain n'est concerné ni par des espaces protégés, ni par la trame verte et bleue du SCoT.

Il s'inscrit dans l'enveloppe du potentiel d'urbanisation du 1/2 pixel mixte localisé à proximité, déjà mobilisé pour sa plus grande partie (4,3 ha, secteur du "Moulin de la Jalousie").

Ce projet n'appelle pas de remarque, au regard de sa compatibilité avec le SCoT.

**Le Comité syndical
entendu l'exposé de Monsieur le Président,
délibère et décide :**

Article 1 :

D'émettre un avis favorable à la Mise en compatibilité du PLU de Saint-Lys, liée à Déclaration de projet pour l'implantation d'un centre de secours.

Article 2 :

De notifier la présente délibération à monsieur le Maire de Saint-Lys, et à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 10 mars 2020.

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

**Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus**

Pour extrait conforme

Le Président

Jean-Luc MOUDENC